



## CONSEIL MUNICIPAL DU 31 JANVIER 2019

Rapporteur : M. KERSCAVEN

### MOTION RELATIVE AU PROJET DE REALISATION DU TERMINAL 4 DE L'AEROPORT DE PARIS CHARLES-DE- GAULLE

Le groupe « Aéroport de Paris » a récemment présenté son projet de réalisation du nouveau terminal 4 de l'aéroport de Roissy Charles-de-Gaulle.

Ce projet, dont le début des travaux est envisagé dès 2020 pour une mise en service progressive d'une première tranche dès 2024, puis de tranches supplémentaires à l'horizon 2036, vise à terme à permettre à la plate-forme aéroportuaire de Roissy Charles-de-Gaulle d'aborder la croissance du trafic aérien depuis et vers la région parisienne.

**Le projet de terminal 4 fera l'objet d'une concertation organisée sous l'égide de la commission nationale du débat public entre le 7 janvier et le 7 avril 2019.**

Si la commune d'Ézanville sera amenée à exprimer son avis sur le projet de terminal 4 dans le cadre de cette concertation, il convient dès aujourd'hui de poser les enjeux du débat.

Il convient d'abord de rappeler que depuis sa mise en service en 1974, l'aéroport de Roissy Charles-de-Gaulle a connu une croissance constante :

- 35,3 millions de passagers par an en 1997,
- 56,8 millions de passagers par an en 2007,

- 69,5 millions de passagers par an en 2017, représentant 482 700 mouvements d'avions (décollages et atterrissages) sur la plate-forme.

Il est ensuite rappelé qu'après un long débat, le projet de réalisation d'un 3<sup>ème</sup> aéroport international en région parisienne a été abandonné au profit du doublement des pistes de l'aéroport de Roissy, ouvrant ainsi la voie à un accroissement substantiel du trafic aérien sur la plate-forme, le chiffre de 100 millions de passagers étant déjà évoqué à la fin des années 1990 comme un objectif à l'horizon 2040.

A ce titre, le projet de terminal 4 peut être considéré comme le prolongement logique des mesures mises en œuvre jusqu'ici par l'Etat pour que l'aéroport de Roissy absorbe l'accroissement du trafic aérien de et vers Paris, le développement de l'aéroport d'Orly ayant été stoppé et un couvre-feu nocturne instauré.

**Cette considération n'exclut pas cependant d'en contester l'opportunité, la pertinence et la légitimité au regard des intérêts des communes environnantes et de leurs habitants.**

Concernant le projet de terminal 4 lui-même, son dimensionnement le prépare à accueillir à terme 40 millions de passagers par an, soit plus que la fréquentation annuelle de l'aéroport d'Orly en 2017, portant ainsi la fréquentation de la plate-forme de Roissy de 70 millions de passagers aujourd'hui à 110 millions à l'horizon 2035.

Il convient ensuite de rappeler l'incidence de la présence de l'aéroport de Roissy sur son environnement direct :

#### **Au plan économique :**

L'activité économique générée par l'aéroport Roissy Charles-de-Gaulle représenterait près de 250 000 emplois directs et indirects et plus de 20 milliards d'Euros de valeur ajoutée.

Même si certains experts considèrent que le développement de l'activité de l'aéroport générerait près de 1000 emplois nouveaux par million de passagers supplémentaires, ces estimations demeurent largement hypothétiques.

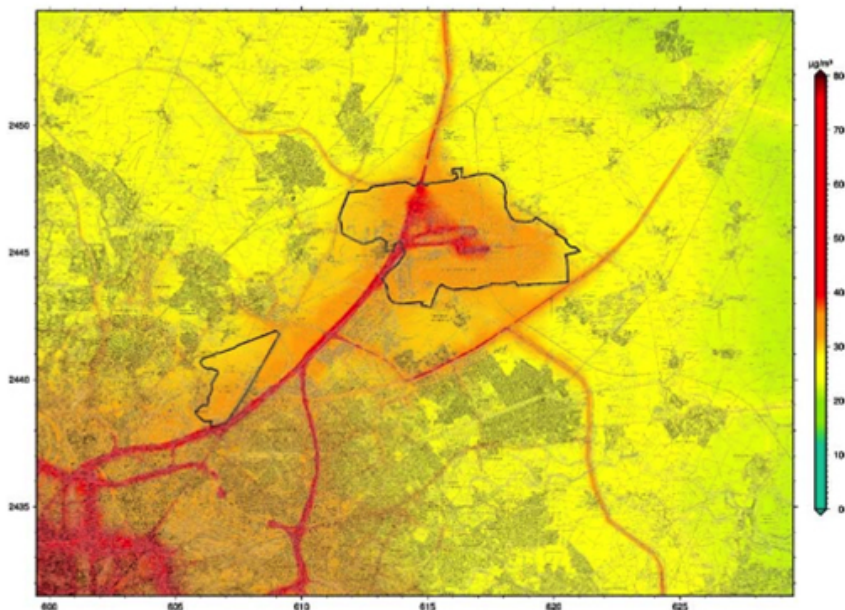
Quoi qu'il en soit, on constate que le dynamisme économique de l'aéroport ne profite pas de manière égale sur tout le territoire environnant. On estime par exemple que seuls 3% des emplois directs et indirects générés par la plate-forme sont occupés par des habitants de l'Est du Val d'Oise. Ainsi le développement constant de l'activité de l'aéroport n'a eu aucun impact sur le taux de

chômage que connaissent les communes de ce territoire, et rien ne prouve qu'il en aurait plus à l'avenir.

Enfin, on conviendra que si la plate-forme est en elle-même un vecteur d'attractivité pour le développement économique, sa portée se limite aux secteurs bénéficiant d'une bonne desserte en infrastructures de transports et d'une réelle proximité.

### **Au plan environnemental :**

L'impact environnemental de l'aéroport est évident. Ainsi dans son rapport sur la qualité de l'air à proximité des aéroports de Roissy et du Bourget publié en février 2018, AirParif montre clairement une très mauvaise qualité de l'air sur le site de la plate-forme de Roissy et des axes la desservant, notamment l'autoroute A1, avec des niveaux de pollution similaire au cœur de Paris.



Concentrations moyennes annuelles de dioxyde d'azote (NO<sub>2</sub>) en 2016 autour des aéroports Paris-Charles de Gaulle et Paris-Le Bourget

Cette pollution concerne tant l'activité aérienne elle-même que l'activité économique induite et les déplacements depuis et vers la plate-forme. Il ne fait nul doute que cette problématique s'aggraverait au moins proportionnellement à la croissance de l'aéroport Charles-de-Gaulle, sinon plus, dans

l'hypothèse où aucune mesure forte ne soit prise permettant d'éviter une congestion totale des réseaux arrivés à saturation.

**L'activité de l'aéroport a également un impact en termes de nuisances sonores.**

Si le projet présenté par ADP concernant le terminal 4 n'évoque pas une augmentation du volume de bruit, il est évident que l'accroissement du trafic aérien qu'il va générer augmentera substantiellement le nombre de survols des territoires environnants, la répétitivité des survols étant un facteur de gêne aussi important que le volume de bruit généré par chacun d'eux. Dans ces conditions, la question des vols de nuit devient de plus en plus prégnante.

**Au plan sociétal :**

Impact des survols d'avions sur les valeurs immobilières : il est rappelé que de nombreuses études, notamment celle réalisée par l'Université de Cergy Pontoise en 2015, ont démontré concernant l'aéroport de Roissy des effets paradoxaux : si son activité croissante a fortement valorisé l'immobilier des secteurs riverains péri-urbains à dominante d'habitat individuel non impactés par les survols, les zones survolées ont connu une baisse constante des valeurs des biens immobiliers.

Par ailleurs, de nombreuses études, initiées aux Etats-Unis, aux Pays-Bas, mais aussi en France ont démontré l'impact négatif évident de l'exposition au bruit des avions sur les résultats scolaires des élèves dans les zones de survol.

**Ces éléments exposés, le Conseil Municipal d'Ezanville :**

**1°/ Demande que la concertation concernant le projet du terminal 4 de l'aéroport de Roissy Charles-de-Gaulle intègre des études d'impact** de l'accroissement prévu de l'activité de l'aéroport en terme de pollution atmosphérique, d'augmentation du trafic ferroviaire et routier, de santé pour les populations riveraines, et d'évolution du marché de l'immobilier dans le respect des objectifs de développement durable et de lutte contre le réchauffement climatique prescrits par l'accord de Paris sur le climat.

**2°/ Considère que le projet du nouveau terminal T4 est d'ores et déjà inacceptable s'il n'intègre pas les éléments suivants :**

En terme de **déplacement et de transports en commun**, la réaffirmation par l'Etat de la priorité, sur tout autre projet, de l'amélioration des lignes Transilien et RER actuelles, et la recherche de solutions innovantes pour les liaisons multimodales à développer entre l'ouest de la Plaine de France vers l'est du Val d'Oise et la Seine-Saint-Denis,

En terme de **nuisances sonores**, l'engagement de mesures concrètes visant à la limitation effective des vols de nuit sur Roissy Charles-de-Gaulle, et l'augmentation substantielle des moyens consacrés à l'insonorisation des logements survolés, ainsi que des mesures scientifiques dans le secteur soumis aux règles de protection des sites et monuments historiques,

En terme de **développement économique et d'emploi**, d'engagements concrets pour faciliter l'accès aux emplois de la plate-forme de Roissy pour les populations de l'Est du Val d'Oise, assorties d'offres de formation ambitieuses,

En terme de **soutien au marché immobiliers**, des actions renforcées de lutte contre la chute des valeurs immobilières et de résorption des habitats indignes.

**3°/ Décide d'informer largement les habitants (es) d'Ezanville sur le projet du nouveau terminal T4, de les appeler à soutenir les revendications portées par le Conseil municipal et à participer massivement à la consultation publique à venir,**

**4°/ Mandate ses représentants au sein des différents organismes à défendre les arguments développés dans la présente motion,**

**4°/ Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour engager avec les représentants de l'Etat, d'Aéroport de Paris et de la région Ile-de-France toute discussion visant à faire valoir le point de vue de la commune d'Ezanville et de ses élus.**

*Le Conseil municipal est invité à délibérer.*